

**OBJET ACQUISITION DE VEHICULES
(PROGRAMME 2007)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Commune se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules en 2007, afin de renouveler le parc existant.

Le marché est décomposé en 14 Lots correspondant à des catégories de véhicules (particuliers, légers utilitaires, lourd utilitaire et deux-roues motorisés...) déterminés par rapport aux besoins à satisfaire et articulés en trois familles :

1° véhicules légers de PTAC inférieur à 3,5 tonnes	Lots 1 à 11,
2° poids lourd de PTAC égal à 19 tonnes	Lot 12,
3° véhicules à deux-roues motorisés	Lots 13 et 14.

Je vous demande, en conséquence :

- a) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- b) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en 14 Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du CMP, confer le détail des Lots en annexe),
 - marché sur la base d'un prix unitaire TTC fixe,
 - durée : de la notification à la livraison des véhicules,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 460 300,00 € ; les crédits nécessaires seront inscrits à hauteur de 400 000,00 € sur le Budget principal 2007 et de 1 060 300,00 € sur le Bp 2008, sous les Chapitres 21 et Article 2182 ;

- c) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d) de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET ACQUISITION DE VEHICULES
(PROGRAMME 2007)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 21 et Article 2182 du Budget principal des exercices 2007 et 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-20 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'acquisition de véhicules (programme 2007).

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),

- fractionnement en 14 Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics, confer le détail des Lots en annexe),
- marché sur la base d'un prix unitaire TTC fixe,
- durée : de la notification à la livraison des véhicules,
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 460 300,00 € ; les crédits nécessaires seront inscrits à hauteur de 400 000,00 € sur le Budget principal 2007 et de 1 060 300,00 € sur le Bp 2008, sous les Chapitres 21 et Article 2182.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 DEC. 2007

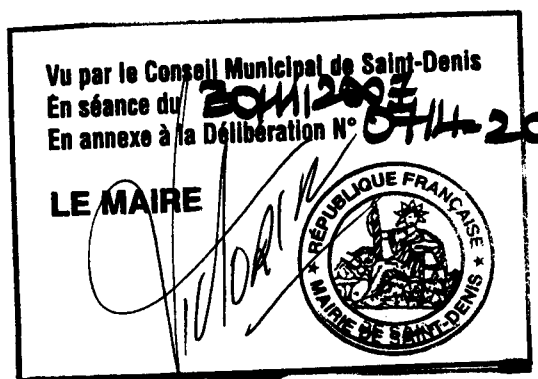


LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

**ACQUISITION DE VEHICULES
(programme 2007)**

	Nombre
1° <u>Véhicules légers de PTAC inférieur à 3,5 tonnes</u>	
- LOT 1 VP - berline - 4/5 places - 5 portes - citadine - 4/5 CV	5
- LOT 2 VP - berline - 4/5 places - 5 portes - polyvalente - 7/8 CV	5
- LOT 3 VU - entreprise - 2 places - 3 portes - 5/8 CV	13
- LOT 4 VU - combi tôle - 3 places - 5/8 CV	3
- LOT 5 VU - fourgonnette tôle - 2 places - 5/8 CV	13
- LOT 6 VP - break ou fourgonnette vitrée - 5 places - 5/8 CV	11
- LOT 7 VU - plateau bennable à double cabine - 6/7 places assises	15
- LOT 8 VU - fourgon tôle - 10/12 m ³	1
- LOT 9 VU - fourgonnette frigorifique - 2/3 m ³	1
- LOT 10 VU - pick-up 4 x 4 à double cabine	1
- LOT 11 Mini bus - version VL - 9 places assises	1
2° <u>Poids lourd</u>	
- LOT 12 VU - camion à benne de PTAC 19 t	1
3° <u>Deux-roues motorisés</u>	
- LOT 13 Motos de 600 à 700 cc	6
- LOT 14 Scooter de 125 cc	2



ANNEXE 1 AU CCP

VEHICULES NEUFS

CARACTERISTIQUES GENERALES DES LOTS 1 A 12

PTAC	au plus 3, 5 tonnes	sauf Lot 12
Carte grise	incluse	
Coloris	blanc	
Equipements annexes		
Lot de bord	oui	crie et manivelle, roue de secours et clef d'écrou
Auto radio CD	oui	
Garantie constructeur	un an au minimum	
Option de garantie		à l'initiative du fournisseur
Livraison des véhicules		à la livraison des matériels, le fournisseur devra informer et former le personnel de la ville (agents de maintenance et utilisateurs) sur l'utilisation (cf les limites d'emploi), l'entretien et la maintenance des dits équipements (cf cahier des charges) ; il devra fournir à la ville tous les documents techniques, carnets de maintenance et de contrôles périodiques, consignes d'utilisation permettant au Garage Municipal de maintenir les matériels en conformité technique et réglementaire
Normes/ conformité		outre les normes exigées pour les matériels spécifiques (directives européennes applicables aux machines), fournir pour chaque véhicule une fiche technique indiquant la consommation urbaine/100 km ainsi que les informations sur les émissions de CO2 (cf directive 1999/94/CE) les matériels devront répondre aux exigences liées au Code du Travail s'agissant d'équipements neufs, les fournisseurs devront, de plus, être en mesure d'attester que les équipements répondent bien aux normes NF ou/et aux certifications CE
Certification des Mines	oui	visite technique incluse

